

## À CRISES INÉDITES, REMÈDES NOUVEAUX



Le 17 avril 2020

Conséquence de cette **crise sanitaire** exceptionnelle du Covid-19, notre Groupe est touché de plein fouet par la **crise économique**, obligeant la direction à recourir au chômage partiel. Depuis la mi-mars, des salariés n'exerçant pas une « activité essentielle » subissent une baisse de rémunération, impactant plus durement le pouvoir d'achat des plus bas salaires.

**FO** a négocié et signé un accord qui met en place un **fonds de solidarité** afin d'aider plus de 9 000 salariés à passer la crise pour avril et mai 2020. Une première dans l'aéronautique !

### UN FONDS DE SOLIDARITÉ ENTRE SALARIÉS

Votre salaire de base brut mensuel (hors Prime Ancienneté) est :

< 2 200 €

Entre 2 201 €  
et 2 300 €

Entre 2 301 €  
et 2 400 €

Entre 2 401 €  
et 2 500 €



Vous percevrez pour avril et mai 2020 pour chaque heure au chômage :

+ 8 %  
du salaire  
horaire brut

+ 5 %  
du salaire  
horaire brut

+ 3 %  
du salaire  
horaire brut

+ 1 %  
du salaire  
horaire brut

- Le fonds permettra de financer un **complément d'indemnité** pour les salariés au chômage partiel et percevant moins de 2 500 €.
- Il sera alimenté **au volontariat** pour les salariés du Groupe par le versement de jours de congés jusqu'au 10 juin 2020.
- **Par solidarité**, les salariés en forfait jours et sans référence horaire, en activité partielle et indemnisés à 100 % se verront prélever 1 jour.

### LES HAUTS-DIRIGEANTS TIENNENT À « LA DISTANCIATION SOCIALE » ...

Pour **FO**, il était essentiel que les hauts-dirigeants du Groupe et des sociétés soient solidaires du personnel pendant cette crise exceptionnelle. Nous avons insisté pour que les membres des comités exécutifs versent également des jours de repos. Le DRH du Groupe en fait un engagement personnel, sans pour autant l'acter dans l'accord. Nous serons très attentifs lors de la commission de suivi au respect de la parole donnée.

### DES GARANTIES ESSENTIELLES PRÉSERVÉES POUR TOUS LES SALARIÉS

Nous avons également obtenu que pour l'ensemble des salariés du Groupe, la période de chômage partiel n'impacte pas nos garanties essentielles :

13<sup>ème</sup> MOIS

INTÉRESSEMENT

INDEMNITÉ DE DÉPART  
À LA RETRAITE

PRESTATIONS  
INCAPACITÉ /  
INVALIDITÉ / DÉCÈS

## RÉMUNÉRATION GARANTIE POUR LES ALTERNANTS, DOCTORANTS & STAGIAIRES

Pendant la période de confinement, leur rémunération est maintenue et financée par l'entreprise.

## NOUS AVONS PRÉSERVÉ NOS CONGÉS DE CET ÉTÉ !

Nous avons obtenu la garantie que chaque salarié pourra bénéficier **d'au moins 2 semaines consécutives de congés** pendant la période estivale. En effet, après le confinement, nous avons jugé que les salariés auront besoin de se retrouver en famille.

**De plus, les jours de congés non pris au 31 mai 2020 pourront être posés en juin 2020.**

## CE QUE NOUS AVONS EMPÊCHÉ...

Les 3 organisations **FO, CFE-CGC et CGT**, représentant plus de 3 salariés sur 4 dans le Groupe, se sont associées pour faire barrage à certaines revendications d'un autre syndicat :

- **Nous avons empêché une baisse de l'indemnité perçue par les salariés en forfait jours au chômage partiel**
  - Immédiatement reprise par la direction, l'action commune de nos 3 syndicats aura permis qu'elle fasse machine arrière toute et s'oriente vers le fonds de solidarité.
  - Stigmatiser une catégorie de salariés n'est pas notre conception de la solidarité.
  - Nos conventions collectives constituent des digues protectrices pour les salariés en leur assurant une égalité des droits. Ce n'est pas le moment d'ouvrir une brèche !
- **Nous avons empêché l'imposition d'un 2<sup>ème</sup> jour de congé** : pour **FO**, un jour de congé résulte d'une volonté partagée au nom de la solidarité. Deux jours, dans ces conditions, seraient de la confiscation forcée.
- **Nous avons empêché l'absence de participation financière de Safran** : pour nos 3 syndicats, la solidarité doit être partagée.

## L'ARGENT DES DIVIDENDES POUR GARANTIR NOS EMPLOIS ?

Après avoir revendiqué et obtenu l'annulation du versement d'un milliard d'euros de dividendes aux actionnaires en mai prochain, nous voulions donner du sens à ce renoncement. Pour **FO**, nous avons appelé à une solidarité des actionnaires et avons revendiqué qu'une partie des dividendes prévus soit versée dans le fonds de solidarité. Refus du DRH Groupe qui a indiqué vouloir récupérer l'argent des dividendes « *pour qu'on ait tous un job demain* ». **Dont acte.**



Les équipes **FO SAFRAN** participeront et appellent tous les salariés à verser des jours dans le fonds de solidarité.

Pour que la crise sanitaire ne se transforme pas en fins de mois difficiles,

**SOYONS TOUS SOLIDAIRES**

